



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE 24 JANVIER 2023

---

**Branche des Industries et Commerces de la récupération (Recyclage)**

---

**CONFIANCE RENOUVELÉE ENTRE LES PARTENAIRES SOCIAUX ET FEDEREC :  
SIGNATURE D'UN NOUVEL ACCORD MAJORITAIRE SUR LA REVALORISATION DES  
SALAIRES CONVENTIONNELS**

Mercredi 18 janvier 2023, à l'issue des négociations salariales de branche, FEDEREC a abouti à un nouvel accord sur la revalorisation des minima conventionnels avec **les organisations syndicales représentatives**.

Celui-ci prévoit une augmentation de **+2,5 %** sur la grille applicable depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Partenaires sociaux et représentants des entreprises du recyclage (FEDEREC) se sont entendus pour prévoir une clause de revoyure (fin premier semestre 2023) pour permettre de suivre l'évolution de l'inflation et du SMIC.

La nouvelle grille conventionnelle permet de garantir aux salariés relevant du premier niveau échelon un salaire minimal de **1 741,48 € bruts mensuels**, soit un écart de **+ de 32 € par rapport au montant du SMIC brut actuel**.

Cela représente **+9,5 % de revalorisation depuis décembre 2021** pour les salariés au premier niveau de la grille.

Le Président de la Fédération, François EXCOFFIER et le Président de la commission sociale, Serge PONTON, expriment leur satisfaction devant la signature de cet accord, gage de reconnaissance des compétences des collaborateurs de la Branche et de la qualité du dialogue social avec les partenaires sociaux.

Les organisations syndicales signataires ont rappelé leur attachement à la Branche du recyclage et à **la croissance de l'emploi industriel** qui, entre 2021 et 2022, enregistre une hausse de, **+ 4,9 %**.

Celles-ci ont d'ailleurs renouvelé leur soutien au secteur et aux actions qui pourront être entreprises par FEDEREC pour protéger les emplois qui œuvrent en faveur d'une économie verte circulaire et décarbonée.

L'accord entrera en application le **1<sup>er</sup> février 2023**. Il est soumis à la procédure d'extension.

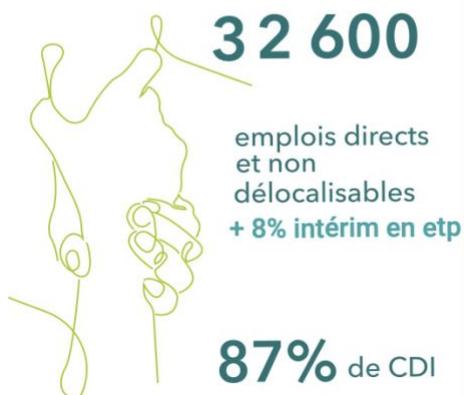
**Ci-dessous, rappel des indicateurs économiques et sociaux du marché du recyclage en France**

*(source : L'Observatoire statistique annuel de FEDEREC - Indicateurs calculés en 2022 sur la base des données 2021)*

# 20 21

## LE MARCHÉ DU RECYCLAGE

### Les Indicateurs Sociaux



### Les Indicateurs Économiques



**41,6 Mt**

Matières Premières Issues du Recyclage  
produites et vendues

MPIR produites et vendues :  
Métaux ferreux et Métaux non ferreux, Bois,  
Papiers-Cartons, Verre, Palettes pour réutilisation,  
Plastiques, Textiles, Solvants, Inertes du bâtiment



**1 200** entreprises de  
recyclage, soit



**2 450** établissements



Retrouvez FEDEREC sur les réseaux



**FEDEREC** est la Fédération Professionnelle des Entreprises du recyclage. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1<sup>er</sup> du Code du Travail. Créée en 1945, **FEDEREC** représente 1 200 entreprises soit 2 400 établissements, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage. **FEDEREC** est structurée en 12 filières et 8 syndicats régionaux.